

Le suivi des **rendements** de réseau montre que ces derniers sont globalement **respectés** sur **l'ensemble des réseaux**.

Suivi du débit de la Cent Fonts (exutoire de la nappe superficielle) :

En 2017, pour la première fois, depuis l'instauration du 1^{er} Arrêté Préfectoral cadre en 2002, la **Cent Fonts avait franchi son seuil d'alerte et son seuil d'alerte renforcée**, ne respectant pas ainsi les Débits Minimums Biologiques* (DMB*) imposés par la réglementation (seuil d'alerte = 170 m³/s ; seuil d'alerte renforcé = 150 m³/s ; seuil de crise = 145 m³/s).

Station Saulon la Rue	Période	QMM (m ³ /s)										
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DMB en m ³ /s (Seuil d'alerte) = 0.170	Mai	0.272	0.271	0.261	0.211	0.308	0.737	0.279	0.307	0.485	0.230	0.346
	Juin	0.312	0.237	0.249	0.197	0.230	0.442	0.230	0.232	0.422	0.177	0.370
	Juillet	0.250	0.265	0.208	0.190	0.209	0.333	0.240	0.179	0.286	0.183	0.256
	Aout	0.242	0.226	0.211	0.195	0.198	0.294	0.275	0.200	0.252	0.162	0.222
	Septembre	0.244	0.215	0.205	0.176	0.195	0.293	0.220	0.214	0.238	0.173	0.209
	Octobre	0.260	0.217	0.201	0.183	0.211	0.329	0.240	0.212	0.248	0.164	0.209

QMM = Écoulement Mensuel Mesuré

DMB = Débit Minimum Biologique

0.209 = QMM le plus bas sur la période d'été estivale

0.162 = QMM < DMB

Les **indicateurs de réalisation** ont été soigneusement répertoriés et sont **consultables sur la version complète du bilan mi-contrat**.

Conclusion

Afin de reconquérir et préserver la nappe de Dijon Sud, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, les actions prévues dans ce contrat sont essentiellement des actions préventives.

L'étude de caractérisation des bénéfices économiques liés à la préservation des eaux souterraines réalisée par le BRGM en 2015 estime que pour la nappe de Dijon Sud, **le préventif est entre 4 et 5 fois moins cher que le curatif**.

Le bilan mi-contrat indique que le contrat de nappe est en bonne voie pour mettre efficacement en œuvre l'ensemble des actions du contrat pour garantir la préservation et la reconquête de cette **ressource stratégique** locale alimentant plus de 45000 habitants et également nécessaire à l'activité agricole locale.

Pour en savoir plus sur le bilan mi-contrat (autres documents) :

Contrat de nappe et fiches action
Bilan mi-contrat et son résumé

À propos de l'InterCLE Vouge/Ouche

L'InterCLE est en charge de la protection et de la gestion de la Nappe de Dijon Sud.

C'est une structure de concertation et de coordination entre différents acteurs sur le territoire de la nappe de Dijon Sud.

Nous contacter

Téléphone : 03.80.30.76.79

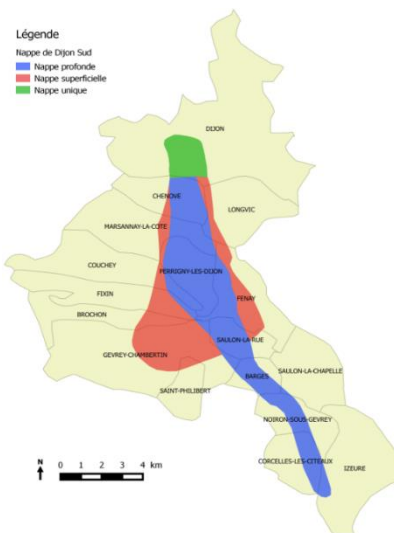
E-mail : intercle@orange.fr

Web : www.intercle.fr



Synthèse du bilan à mi-contrat de la nappe de Dijon Sud (2016-2021)

Document créé à partir du bilan mi-contrat de la nappe de Dijon Sud rédigé par l'InterCLE Vouge/Ouche. Le bilan intégral est disponible en téléchargement sur le site internet de l'InterCLE : intercle.fr



La nappe de Dijon Sud

- La nappe de Dijon Sud, par sa situation aux portes de **l'agglomération dijonnaise** et sa grande capacité de stockage (+15 Mm³), représente une ressource majeure pour son territoire.
- Surtout exploitée depuis les années 1960, la nappe est soumise à de multiples **pressions de prélèvement et de pollution**.
- Son périmètre recoupe les bassins versants de l'Ouche et de la Vouge, appartenant au bassin Rhône-Méditerranée-Corse, et concerne **17 communes**.
- **90%** des volumes prélevés sont destinés à **l'alimentation en eau potable**.
- Plus de **45 000 habitants** consomment l'eau cette nappe.

Contrat pour la nappe de Dijon Sud (2016 – 2021)

Ce contrat de nappe est actuellement mis en œuvre en vue de **renforcer la gestion locale de l'eau, de préserver quantitativement la ressource et de reconquérir la qualité des eaux brutes**.

D'une **durée de 6 ans**, il est constitué de **40 actions** volontaires, mutuelles et concertées mises en œuvre par une multitude d'acteurs : **Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**, **2 EPCI** (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et Dijon Métropole), **3 communes** (Féney, Perrigny-lès-Dijon, Saulon-la-Rue), **2 syndicats de rivière** (Vouge et Ouche), la **Chambre d'Agriculture**, **1 EPTB**, 2 entreprises (**APRR et SNCF**), le **conseil départemental** et le **conseil régional**, avec **l'appui des services déconcentrés de l'État**. L'ensemble de ces acteurs restent optimistes, dynamiques et mobilisées pour la suite du contrat.

Le montant financier des actions initialement programmées au contrat est d'environ **7 millions d'euros**.

Le contrat est **subventionné à hauteur de 43%** dont 41% par l'Agence de l'eau.

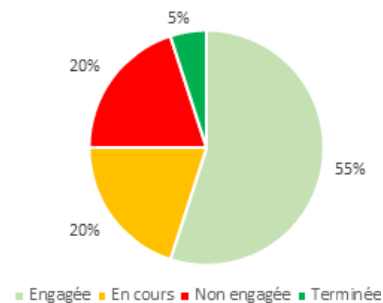
Le contrat est scindé en 2 parties. Le **bilan mi-contrat** rend compte les actions mises en œuvre lors de la première partie du contrat c'est-à-dire du **19/05/2016 au 31/12/2018**.

Bilan technico-financier

P1 : première partie du contrat s'étend de 2016 à 2018

P2 : seconde partie du contrat s'étend de 2019 à 2021

État d'avancement	Nombre d'action
Engagée	22
En cours	8
Non engagée	8
Terminée	2
Nombre total d'actions	40



80 % des actions du contrat sont soit terminées, soit engagées ou sont en cours.

Volet	Montant prévisionnel initial (TTC)	Dépenses engagées à mi-parcours (TTC)	Subventions AERMC	Taux de consommation de l'enveloppe initiale (TTC)
Gestion	363 000.00 €	140 519.00 €	70 259.38 €	39%
Quantitatif	308 000.00 €	32 950.00 €	16 475.00 €	11%
Qualitatif	6 344 600.00 €	2 435 066.00 €	871 117.99 €	38%
TOTAL	7 015 600.00 €	2 608 535.00 €	957 852.37 €	37%

À mi-contrat, **37% des montants** financiers prévus initialement ont été **engagés**.

Globalement, cette faible consommation s'explique par le fait qu'au P1, **les actions dont le financement est engagé concernent majoritairement la réalisation d'études ou diagnostics qui coûtent moins que la réalisation des travaux** (prévues au P2).

Depuis le début du contrat, **l'Agence de l'eau a financé à hauteur de 37%** l'ensemble des actions engagées et subventionnables.

Évaluation des actions réalisées

Afin de suivre les actions réalisées dans le cadre du contrat de la nappe de Dijon sud et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de ces actions en fonction des résultats obtenus, des indicateurs ont été définis pour chaque fiche d'action :

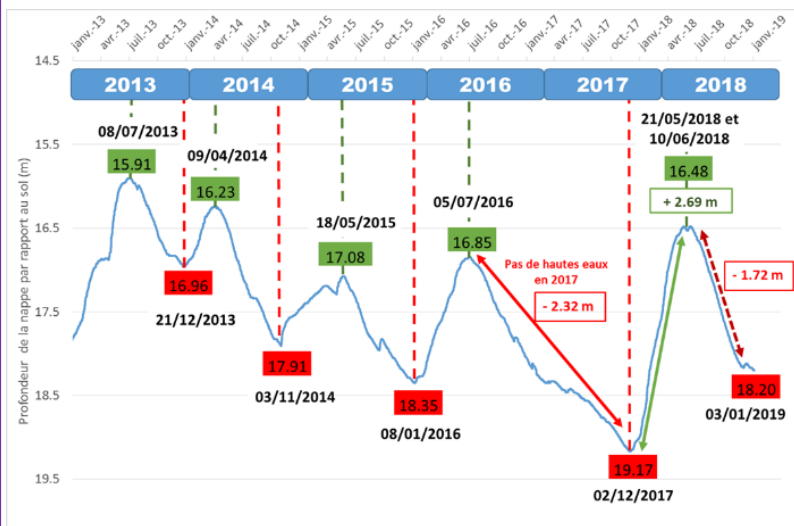
- **Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu** : afin d'évaluer l'incidence des actions sur le milieu (qualitatif et quantitatif) ;
- **Indicateur de réalisation** : afin d'évaluer l'état d'avancement de la réalisation d'une l'action.

Qualité de l'eau : Malgré la diminution ou la stabilisation des concentrations de quelques paramètres (nitrates, certaines substances active de pesticides, ...), **la qualité de l'eau reste médiocre**, notamment à cause des contaminations par les pesticides.

Dans la nappe on retrouve d'une part, des molécules actives de pesticides issues d'une contamination historique (atrazine, terbuméton, ...) liée aux phénomènes d'accumulation de ces molécules dans les sols et les eaux, et d'autre part, des molécules encore autorisées (cymoxanil, triadiméno, ...).

Il faut également garder à l'esprit que le temps de résilience de la nappe (non encore été évalué à ce jour) pourrait être long. Cela correspond au temps qu'il faut attendre, à partir du moment où les actions correctives sont engagées, avant de retrouver une eau de bonne qualité.

Évolution du niveau piézométrique (6 dernières années) :



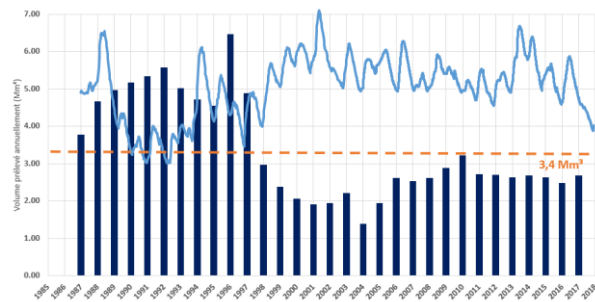
Les valeurs surlignées en rouge indiquent les niveaux des plus basses eaux et en vert les niveaux des plus hautes eaux, accompagnées des dates auxquelles ils ont été atteints.

Au fil des années, **la nappe se vide plus, qu'elle ne se recharge**.

Depuis quelques années, les niveaux de la nappe se rapproche de ceux enregistrés dans les années 80-90, où les volumes pompés (≈ double des volumes actuels) **pour l'alimentation en eau potable étaient considérables**

En 2019, ces bas niveaux résultent principalement du **manque de précipitation hivernale**, couplé à une **trop grande impémeabilisation** du sol, liée à l'urbanisation.

Volumes prélevables et suivi des rendements :



Niveau de la nappe superficielle à Chenôve (piézomètre de référence)

Afin d'assurer une gestion équilibrée de la ressource conciliant les usages anthropiques (90% à usage d'eau potable) et des besoins du milieu aquatique, des **Volumes Maximums Prélevables (VMP)** ont été définis. Ces volumes ont été déterminés en s'appuyant sur les connaissances de la capacité de production de la nappe et les DMB*.

*Débit Minimum Biologique = DMB = débit permettant de garantir en permanence vie, reproduction et circulation des espèces aquatiques dans le cours d'eau de la Cent Fonts (exutoire de la nappe superficielle).